



Vente véhicule succession

Par Lonama

Mes parents sont décédés l'année dernière, en plus des biens immobiliers il y a un véhicule dans la succession. Nous sommes 6 frères et s?urs un de mes frère s'oppose à toutes propositions mais il est d'accord que le véhicule soit vendu.

L'acheteur potentiel du véhicule nous propose de nous faire 6 chèques pour chacun d'entre nous.

Cela est il possible ou bien faut-il absolument que le paiement du véhicule soit versé chez notre notaire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par Rambotte

Bonjour.

A priori, vous avez le droit de vendre un bien meuble de la succession et d'en partager le prix.

La valeur de la voiture restera comptabilisée dans l'actif successoral de la déclaration de succession.

Un acte de partage n'est pas obligatoire pour un partage d'une somme d'argent.

Par Lonama

Merci pour votre réponse.

J'avais peur que le notaire nous reproche de ne pas avoir versé l'argent à l'étude étant donné que l'on frère ne veut pas signer la succession...